

SIAO Insertion 75

Dossier technique

Commission Technique : Modalités de fonctionnement

1. Objectif

La commission technique a pour objet le réajustement permanent des outils de coordination et de collaboration du SIAO Insertion 75 et de ses partenaires.

Elle est l'instance de régulation du fonctionnement quotidien du SIAO Insertion et garantit son fonctionnement mutualiste.

Les modalités de fonctionnement sont opposables à tous les participants de la commission.

2. Composition

Elle est constituée :

- du Directeur du SIAO Insertion 75,
- des coordinateurs SIAO Insertion 75,
- de 3 Responsables des structures d'hébergement,
- de 3 travailleurs sociaux
- de la DRIHL Paris

L'Administrateur peut à tout moment, s'il le décide, participer à cette réunion.

Le SIAO Insertion prépare un calendrier trimestriel de présence en commission, communiqué au moins un mois à l'avance aux membres et qui tient lieu d'invitation.

Les membres du GCSMS indiquent au SIAO Insertion le nom de leurs personnels missionnés en retour de l'envoi du calendrier.

Le choix des professionnels missionnés revient aux membres du GCSMS.

Ce dernier est garant de l'aptitude des professionnels à participer à ces commissions techniques.

Les personnels des membres du GCSMS participant aux commissions peuvent changer, d'une séance à l'autre, de manière à laisser la plus grande souplesse d'organisation aux établissements et services. En cas d'impossibilité ou de changement inopiné du professionnel missionné, le membre du GCSMS s'engage à prévenir le SIAO Insertion dans les meilleurs délais.

Le SIAO Insertion se réserve le droit de demander la nomination d'un autre salarié en cas de problème majeur qui nuirait au bon fonctionnement des commissions.

3. Organisation

La commission technique a lieu tous les mois.

Le SIAO Insertion 75 organise la rencontre et assure :

- La gestion de l'agenda,
- La mise à disposition d'un local,
- La convocation des centres d'hébergement et des dispositifs de logement adapté ou transitoire et partenaires concernées par cette commission,
- l'ordre du jour,
- la rédaction du procès-verbal

Les sujets traités sont :

- la gestion des besoins et difficultés repérés avec l'ensemble des partenaires,
- le traitement des situations exceptionnelles, notamment les décisions d'exclusion et les refus répétés d'orientations.
- l'élaboration d'une jurisprudence applicable aux commissions d'orientation,
- la gestion des flux et stocks des évaluations.

En dehors de l'agenda prévisionnel de cette commission technique, le coordinateur SIAO reste l'interlocuteur privilégié des centres d'hébergement et des dispositifs de logement adapté ou transitoire concernant le traitement des situations particulières nécessitant une réponse immédiate. Ces situations particulières sont portées à la connaissance de la commission

Le directeur du SIAO reste l'interlocuteur privilégié des différentes administrations et organismes de contrôle du SIAO Insertion 75.

4. Compte rendu

Les réunions donnent lieu à un compte-rendu, rédigé par le SIAO insertion 75.

Le compte- rendu indique la composition de chaque commission.

Ces comptes-rendus sont archivés par le SIAO Insertion 75 et peuvent être demandé à tout moment par un membre du GCSMS. Ils font l'objet d'une diffusion interne aux membres du GCSMS.

Les propositions débouchant sur des modifications tant des commissions d'orientation que du fonctionnement quotidien du SIAO Insertion 75 sont proposés à l'Administrateur pour être intégrés à l'ordre du jour du Bureau du GCSMS.

5. Approbation et modification

Le Bureau du GCSMS approuve les modalités de fonctionnement des commissions technique sur proposition de l'Administrateur.

Il discute les projets de modification de ce fonctionnement et y fait les amendements qu'il souhaite.

Les réclamations sont adressées par écrit, à destination de l'Administrateur du GCSMS.